

Territoire d'Énergie EURE-ET-LOIR

COMITE SYNDICAL

Jeudi 10 octobre 2024

14h00 – Chambre de Commerce et d'Industrie d'Eure-et-Loir – CHARTRES
(émargement à partir de 13h45)



1. POINTS D'ACTUALITE

2. DISTRIBUTION PUBLIQUE DU GAZ

a. Point d'étape sur les négociations du nouveau contrat de concession

La réunion du comité syndical sera l'occasion de faire un point d'étape sur les négociations en cours entre GRDF et Territoire d'Énergie Eure-et-Loir concernant le nouveau contrat de concession.

b. Demandes d'adhésion

A l'échéance proche des contrats de concession gaz, GRDF et Territoire d'Énergie Eure-et-Loir ont présenté lors de la dernière Assemblée Générale réunie le 23 mai 2024, le projet de nouveau contrat de concession.

En l'état, les collectivités qui souhaitaient rejoindre les négociations en cours entre GRDF et Territoire d'Énergie Eure-et-Loir devaient faire acte du transfert de leur compétence « Distribution Publique du gaz » au syndicat avant le 15 septembre 2024 afin que leur périmètre puisse être intégré dans le nouveau contrat.

A ce jour, les communes d'Arcisses, Bailleau-Armenonville, Bérrou-la-Mulotière, Champrond-en-Gâtine, Cloyes-les-Trois-Rivières, Droué-sur-Drouette, Gallardon, La Chapelle-du-Noyer, La Chaussée d'Ivry, Oulins, Pierres et Thiron-Gardais ont transmis au syndicat une délibération.

Les communes de Saint-Rémy-sur-Avre et Coulombs délibèreront respectivement les 26 septembre et 6 octobre prochains.

Aussi, il reviendra aux membres du comité de délibérer sur la suite à donner aux communes ayant sollicité le transfert de leur compétence gaz au syndicat.

3. RESSOURCES HUMAINES : créations de postes

Dans le cadre de la promotion interne de certains personnels et des concours organisés par les centres de gestion, voire d'intégrer des agents actuellement contractuels, il est proposé de créer des postes à temps complet.

Par ailleurs, face au nombre d'opérations réalisées chaque année par Territoire d'Énergie Eure-et-Loir, tant sur le réseau de distribution publique d'électricité que sur les réseaux d'éclairage public (200 collectivités adhérentes à ce jour) il avait été créé des postes qui sont actuellement vacants (sur le grade d'agent de maîtrise). Toutefois, il convient de constater que ces postes ne sont pas nécessairement en adéquation avec les profils des candidats. Dans ces conditions, il apparaît donc opportun de créer 2 postes à temps complet sur le grade de technicien. Le moment venu, les autres postes seront supprimés.

Aussi, il reviendra aux membres du comité de délibérer sur la création des postes à temps complet suivants :


- **2 postes d'attaché,**
- **1 poste de technicien principal de 2ème classe,**
- **2 postes de technicien,**
- **2 postes d'adjoint administratif.**


Il est précisé que ces propositions qui ne conduiront pas à l'évolution du nombre d'agents (27 postes ouverts pour 24 pourvus).


4. FINANCES :


a. Budgets supplémentaires 2024

→ *Détails des budgets disponibles sur notre site internet : www.te28.fr rubrique « agenda »*

 Territoire d'Énergie Eure-et-Loir BUDGETS SUPPLEMENTAIRES 2024			BUDGET PRINCIPAL Service Public de l'électricité et de gaz (M57)				
			RAR	BP	BS	TOTAL BUDGET	
F O N C T I O N N E M E N T	D E P E N S E S	011	CHARGES A CARACTERE GENERAL		480 500,00	9 343,00	489 843,00
		012	CHARGES DE PERSONNEL		1 549 850,00	-82 600,00	1 467 250,00
		65	CHARGES DE GESTION COURANTE		4 626 033,00	-1 052 533,48	3 573 499,52
		66	CHARGES FINANCIERES				0,00
		67	CHARGES EXCEPTIONNELLES				0,00
		022	DEPENSES IMPREVUES				0,00
		023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT		3 225 630,00	2 706 696,87	5 932 326,87
		042	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS		362 500,00	19 200,00	381 700,00
			DEFICIT DE FONCTIONNEMENT REPORTE DE N-1		0,00	0,00	0,00
			TOTAL		0,00	10 244 513,00	1 600 106,39
R E C E P T I O N N E M E N T	R E C E P T I O N N E M E N T	013	ATTENUATION DE CHARGES		7 000,00	18 000,00	25 000,00
		70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES		826 000,00	-32 000,00	794 000,00
		73	IMPOTS ET TAXES		5 700 000,00	500 000,00	6 200 000,00
		74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS		15 000,00	4 000,00	19 000,00
		75	PRODUITS DE GESTION COURANTE		3 521 513,00	76 952,00	3 598 465,00
		77	PRODUITS EXCEPTIONNELS				0,00
		042	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS		175 000,00		175 000,00
			EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE DE N-1			1 033 154,39	1 033 154,39
	TOTAL		0,00	10 244 513,00	1 600 106,39	11 844 619,39	
I N V E S T I S S E M E N T	D E P E N S E S	204	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT VERSEES		70 000,00	-65 000,00	5 000,00
		21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 210 000,00	47 000,00	988 000,00	3 245 000,00
		23	IMMOBILISATIONS EN COURS	2 920 977,32	10 541 563,00	1 411 991,71	14 874 532,03
		13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES				0,00
		26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS	1 249 700,00	100 000,00	-1 000 000,00	349 700,00
		27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	120 000,00	100 000,00	1 000 000,00	1 220 000,00
		45	COMPTABILITE DISTINCTE RATTACHEE	618 878,15	2 594 600,00	-563 226,92	2 650 251,23
		040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS		175 000,00	0,00	175 000,00
			SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE DE N-1				0,00
			TOTAL		7 119 555,47	13 628 163,00	1 771 764,79
R E C E P T I O N N E M E N T	R E C E P T I O N N E M E N T	13	SUBVENTIONS	3 163 351,16	5 035 433,00	-387 405,16	7 811 379,00
		16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES		2 400 000,00	-2 400 000,00	0,00
		10	DOTATIONS, FONDS DIVERS, RESERVES		10 000,00	3 913 404,90	3 923 404,90
		45	COMPTABILITE DISTINCTE RATTACHEE	1 861 698,27	2 594 600,00	-563 226,92	3 893 071,35
		021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		3 225 630,00	2 706 696,87	5 932 326,87
		040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS		362 500,00	19 200,00	381 700,00
			SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE DE N-1		0,00	577 601,14	577 601,14
	TOTAL		5 025 049,43	13 628 163,00	3 866 270,83	22 519 483,26	


 territoire d'énergie <small>EURE-ET-LOIR</small>		Territoire d'Énergie Eure-et-Loir BUDGETS SUPPLEMENTAIRES 2024		BUDGET ANNEXE Eclairage Public (M57)					
				RAR	BP	BS	TOTAL BUDGET		
F O N C T I O N N E M E N T	D E P E N S E S	011	CHARGES A CARACTERE GENERAL		1 681 000,00	9 000,00	1 690 000,00		
		012	CHARGES DE PERSONNEL		251 000,00	-23 500,00	227 500,00		
		65	CHARGES DE GESTION COURANTE				0,00		
		67	CHARGES EXCEPTIONNELLES				0,00		
		023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT		1 967 233,00	-687 842,27	1 279 390,73		
		042	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS		1 008 100,00	74 500,00	1 082 600,00		
			DEFICIT DE FONCTIONNEMENT REPORTE DE N-1				0,00		
		TOTAL			0,00	4 907 333,00	-627 842,27	4 279 490,73	
		R E C E P T E S	I N V E S T I S S E M E N T	013	ATTENUATION DE CHARGES				0,00
				70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES				0,00
73	IMPOTS ET TAXES						0,00		
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS				1 223 000,00		1 223 000,00		
75	PRODUITS DE GESTION COURANTE				3 244 833,00	-658 293,34	2 586 539,66		
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS					85 951,07	85 951,07		
042	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS				439 500,00	-55 500,00	384 000,00		
	EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE DE N-1						0,00		
TOTAL			0,00	4 907 333,00	-627 842,27	4 279 490,73			
I N V E S T I S S E M E N T	D E P E N S E S	204	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT VERSEES	129 163,45	120 000,00	-56 790,00	192 373,45		
		21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				0,00		
		23	IMMOBILISATIONS EN COURS	2 383 430,43	5 379 200,00	-404 990,70	7 357 639,73		
		45	COMPTABILITE DISTINCTE RATTACHEE	13 938,56	60 000,00	16 262,02	90 200,58		
		040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS		439 500,00	-55 500,00	384 000,00		
			SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE DE N-1			2 308 314,13	2 308 314,13		
TOTAL			2 526 532,44	5 998 700,00	1 807 295,45	10 332 527,89			
I N V E S T I S S E M E N T	R E C E P T E S	13	SUBVENTIONS	2 337 091,02	2 127 367,00	32 061,57	4 496 519,59		
		10	DOTATIONS, FONDS DIVERS, RESERVES		836 000,00	2 533 782,15	3 369 782,15		
		45	COMPTABILITE DISTINCTE RATTACHEE	27 973,40	60 000,00	16 262,02	104 235,42		
		021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		1 967 233,00	-687 842,27	1 279 390,73		
		040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS		1 008 100,00	74 500,00	1 082 600,00		
			SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE DE N-1				0,00		
TOTAL			2 365 064,42	5 998 700,00	1 968 763,47	10 332 527,89			

 Territoire d'Énergie Eure-et-Loir BUDGETS SUPPLEMENTAIRES 2024			BUDGET ANNEXE Conseil Energétique - MdE (M57)			
			RAR	BP	BS	TOTAL BUDGET
F O N C T I O N N E M E N T S	D	011 CHARGES A CARACTERE GENERAL		153 000,00	1 214 500,00	1 367 500,00
	E	012 CHARGES DE PERSONNEL		440 000,00	-37 000,00	403 000,00
	P	65 CHARGES DE GESTION COURANTE		133 000,00	46 000,00	179 000,00
	C	66 CHARGES FINANCIERES				0,00
	E	67 CHARGES EXCEPTIONNELLES				0,00
	N	023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT		166 000,00	-66 199,14	99 800,86
	S	042 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS		419 200,00	41 700,00	460 900,00
TOTAL			0,00	1 311 200,00	1 199 000,86	2 510 200,86
R E C E P T I O N N E M E N T S	R	013 ATTENUATION DE CHARGES		82 500,00	35 341,00	117 841,00
	E	70 PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES		72 500,00	15 000,00	87 500,00
	C	74 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS		124 000,00	8 000,00	132 000,00
	P	75 PRODUITS DE GESTION COURANTE		1 032 200,00	1 140 659,86	2 172 859,86
	E	77 PRODUITS EXCEPTIONNELS				0,00
	N	042 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS				0,00
	S	EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE DE N-1				0,00
TOTAL			0,00	1 311 200,00	1 199 000,86	2 510 200,86
I N V E S T I S S E M E N T S	D	20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				0,00
	E	204 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT VERSEES	973 277,82	585 000,00	-31 499,14	1 526 778,68
	P	21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES		21 000,00	-13 000,00	8 000,00
	E	23 IMMOBILISATIONS EN COURS				0,00
	N	45 COMPTABILITE DISTINCTE RATTACHEE				0,00
	S	040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS				0,00
TOTAL			973 277,82	606 000,00	-44 499,14	1 534 778,68
R E C E P T I O N N E M E N T S	R	13 SUBVENTIONS		20 000,00	-20 000,00	0,00
	E	10 DOTATIONS, FONDS DIVERS, RESERVES		800,00	251 841,72	252 641,72
	C	23 IMMOBILISATIONS EN COURS				0,00
	P	021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		166 000,00	-66 199,14	99 800,86
	E	040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS		419 200,00	41 700,00	460 900,00
	N	SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE DE N-1			721 436,10	721 436,10
TOTAL			0,00	606 000,00	928 778,68	1 534 778,68

 Territoire d'Énergie Eure-et-Loir BUDGETS SUPPLEMENTAIRES 2024			BUDGET ANNEXE IRVE (M4)						
			RAR	BP	BS	TOTAL BUDGET			
F O N C T I O N N E M E N T	D E P E N S E S	011	CHARGES A CARACTERE GENERAL		180 000,00	0,00	180 000,00		
		012	CHARGES DE PERSONNEL				0,00		
		65	CHARGES DE GESTION COURANTE				0,00		
		66	CHARGES FINANCIERES				0,00		
		67	CHARGES EXCEPTIONNELLES		18 000,00		18 000,00		
		023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT		60 000,00	-60 000,00	0,00		
		042	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS		40 000,00	2 000,00	42 000,00		
			DEFICIT DE FONCTIONNEMENT REPORTE DE N-1				0,00		
		TOTAL			0,00	298 000,00	-58 000,00	240 000,00	
		R E C E P T I S		013	ATTENUATION DE CHARGES				0,00
70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES				13 000,00	8 000,00	21 000,00		
73	IMPOTS ET TAXES						0,00		
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS				246 000,00	-70 000,00	176 000,00		
75	PRODUITS DE GESTION COURANTE				39 000,00	0,00	39 000,00		
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS						0,00		
042	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS					4 000,00	4 000,00		
	EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE DE N-1						0,00		
TOTAL			0,00	298 000,00	-58 000,00	240 000,00			
I N V E S T I S S E M E N T	D E P E N S E S	20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				0,00		
		204	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT VERSEES				0,00		
		21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES		100 000,00	-27 485,87	72 514,13		
		26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS	9 900,00			9 900,00		
		45	COMPTABILITE DISTINCTE RATTACHEE				0,00		
		040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS			4 000,00	4 000,00		
			SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE DE N-1				0,00		
		TOTAL			9 900,00	100 000,00	-23 485,87	86 414,13	
		R E C E P T I S		13	SUBVENTIONS				0,00
				16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES				0,00
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS, RESERVES						0,00		
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES						0,00		
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT				60 000,00	-60 000,00	0,00		
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS				40 000,00	2 000,00	42 000,00		
	SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE DE N-1				44 414,13				
TOTAL			0,00	100 000,00	-13 585,87	86 414,13			

Il reviendra aux membres du comité de délibérer sur l'ensemble des budgets supplémentaires 2024.

b. Orientations budgétaires 2025 dont programme d'enfouissement, barème des aides et règlements de service

 Territoire d'Énergie Eure-et-Loir ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025			BUDGET PRINCIPAL Services Publics électricité et gaz (M57)	BUDGET ANNEXE Éclairage Public (M57)	BUDGET ANNEXE Conseil Energetique MDE (M57)	BUDGET ANNEXE Infrastructures de Recharge pour VE (M4)
F O N C T I O N S	D	011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	479 000,00	1 628 500,00	152 500,00	180 000,00
	E	012 CHARGES DE PERSONNEL	1 664 250,00	268 000,00	422 000,00	
	P	65 CHARGES DE GESTION COURANTE	4 763 700,00		127 000,00	
	N	67 CHARGES EXCEPTIONNELLES				18 000,00
	S	023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	3 338 378,00	2 071 400,00	209 800,00	
	S	042 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	336 100,00	1 163 100,00	392 000,00	43 000,00
TOTAL			10 581 428,00	5 131 000,00	1 303 300,00	241 000,00
R E C E T T E S		013 ATTENUATION DE CHARGES	8 000,00		103 600,00	
		70 PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES	817 500,00		67 500,00	13 000,00
		73 IMPOTS ET TAXES	6 000 000,00			
		74 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	11 000,00	1 175 000,00	132 000,00	184 500,00
		75 PRODUITS DE GESTION COURANTE	3 567 928,00	3 506 500,00	988 200,00	39 500,00
		042 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	177 000,00	449 500,00	12 000,00	4 000,00
TOTAL			10 581 428,00	5 131 000,00	1 303 300,00	241 000,00
I N V E S T I S S E M E N T S	D	20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	E	204 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT VERSEES		138 000,00	585 000,00	
	P	21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	47 000,00		5 000,00	27 000,00
	N	23 IMMOBILISATIONS EN COURS	10 844 226,00	5 955 600,00		12 000,00
	S	26 PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS	800 000,00			
	S	27 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
	S	45 COMPTABILITE DISTINCTE RATTACHEE	2 672 000,00	141 600,00		
	S	040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	177 000,00	449 500,00	12 000,00	4 000,00
TOTAL			14 540 226,00	6 684 700,00	602 000,00	43 000,00
R E C E T T E S		13 SUBVENTIONS	4 930 248,00	2 208 600,00		
		16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	2 460 000,00			
		10 DOTATIONS, FONDS DIVERS, RESERVES	3 500,00	1 100 000,00	200,00	
		27 IMMOBILISATIONS FINANCIERES	800 000,00			
		45 COMPTABILITE DISTINCTE RATTACHEE	2 672 000,00	141 600,00		
		021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	3 338 378,00	2 071 400,00	209 800,00	
		040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	336 100,00	1 163 100,00	392 000,00	43 000,00
TOTAL			14 540 226,00	6 684 700,00	602 000,00	43 000,00

➔ *Note détaillée, barème des aides et règlements de service disponibles sur notre site internet : www.te28.fr rubrique « agenda »*

Il reviendra aux membres du comité de délibérer sur les orientations budgétaires 2025.

5. ADMINISTRATION GENERALE : mise à jour des délégations de signature du Président

Conformément à l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président et le Bureau peuvent recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant à l'exception de celles relevant strictement du comité syndical (vote du budget, institution et fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances, approbation du compte administratif, délégation de la gestion d'un service public, adhésion à un établissement public, modification des statuts).

La délibération adoptée le 29 novembre 2022 prend acte de l'ensemble des délégations au Président et au bureau syndical. Parmi les délégations confiées au bureau syndical figurent notamment des sujets propres aux SEM dont le syndicat est actionnaire.

A cet égard, le bureau syndical dispose déjà de la délégation suivante : « l'étude et le cas échéant la validation des projets de production d'énergies renouvelables portés par les SEM dont le Syndicat est actionnaire, ainsi que des prises de participation directe dans le capital d'une autre société et des prises de participation indirecte via une société contrôlée par la SEM, dès lors que les investissements correspondants sont appelés à faire l'objet d'une décision du Conseil d'Administration ».

Afin de compléter la délégation faite au bureau, il est proposé de donner délégation au Président concernant : « la gestion des fonds des Comptes Courants d'Associées (CCA) ainsi que la signature de toutes pièces administratives afférentes, dans les SEM dont le Syndicat est actionnaire,

dans la limite des crédits budgétaires affectés ». Cette délégation permettrait ainsi de verser aux SEM les appels de fonds en CCA relatifs aux projets en cours et déjà validés en bureau, sans qu'il soit nécessaire de prendre une nouvelle délibération en Assemblée Générale.

Aussi, il reviendra aux membres du comité de délibérer sur cette proposition.

6. PRODUCTION d'EnR : validation de projets de la SEM EnRCVL

❖ Projet agrivoltaïque de VALLOIRE-SUR-CISSE (41)

Dans le cadre de sa politique de développement, la SEM EneR CENTRE-VAL DE LOIRE (EneRCVL) a entamé des discussions avec des agriculteurs souhaitant développer un projet agrivoltaïque sur plusieurs de leurs parcelles agricoles, ainsi que deux développeurs (Energie Partagée et Enercoop). Ce projet est basé sur la commune de VALLOIRE-SUR-CISSE, en Loir-et-Cher (41).

Les caractéristiques techniques de la centrale sont les suivantes :

- Puissance estimée : 30 MWc
- Technologie : trackers
- Production estimée la première année : 35.6 GWh
- Equivalent consommation habitant : 15 770 habitants
- Mode de valorisation de l'énergie envisagé : appel d'offre (AO) de la CRE
- CAPEX TOTAL : 22 500 000 € soit 0.75 €/Wc installé
- Apports en fonds propres totaux : 4 500 000 €

Pour porter ce projet, une société sera créée sous la forme d'une SAS. Celle-ci sera détenue à :

- 30% par EneR CENTRE-VAL DE LOIRE
- 30% par Energie Partagée
- 20% par Enercoop
- 10% par Dorian FOUCAULT (agriculteur)
- 10% par Maxime MOREAU (agriculteur)

Les principales caractéristiques de la SAS sont les suivantes :

- Nom de la société : A DETERMINER
- Capital social de la société : 10 000 €
- Direction de la société : dirigée par un Président (EneR CENTRE-VAL DE LOIRE sera le premier président) et administrée par un comité stratégique comportant un représentant de chaque actionnaire.
- Objet social principal : l'étude, le développement, le financement, l'installation, la production, l'exploitation, la vente d'électricité et la maintenance de tout système de production d'énergies renouvelables.

Il reviendra aux membres du comité de délibérer sur :

- **la création de la société de projets portant le projet agrivoltaïque à VALLOIRE-SUR-CISSE,**
- **la participation d'EneRCVL à hauteur de 30% du capital représentant un montant de 3 000 €,**
- **le fait de donner pouvoir au Président d'EneRCVL pour mener les actions et signer tous documents afférents à la création et à la prise de participation d'EneR CENTRE-VAL DE LOIRE dans la future SAS.**

❖ Projet d'ombrières photovoltaïques des Varennes (18)

La SEM EneR CENTRE-VAL DE LOIRE a entamé des discussions avec l'Agglomération de Bourges en vue de développer un projet d'ombrières photovoltaïques sur le parking des Varennes situé sur la commune de Bourges (18).

Deux phases sont attendues pour répondre aux enjeux de l'Agglomération :

- une première phase répondant aux spécificités du S21* (500 kWc) et permettant de proposer de l'autoconsommation collective aux entreprises avoisinantes.
- une seconde phase sur le reste de la surface qui pourrait bénéficier d'un appel d'offre (AO) de la CRE.

Les caractéristiques techniques de la centrale sont les suivantes :

	PHASE 1	PHASE 2	TOTAL
Puissance estimée	500 kWc	2.5 MWc	3 MWc
Technologie	Ombrières PL	Ombrières PL	Ombrières PL
Production estimée la première année	570 MWh	2 280 MWh	2850 MWh
Equivalent conso. par habitant	250	1 010	1 260
Mode de valorisation de l'énergie envisagé	S21*	AO CRE	
CAPEX	690 000 €	3 450 000 €	4 140 000 €
Apports en fonds propres	124 000 €	690 000 €	814 000 €

Pour porter ce projet, une société sera créée sous la forme d'une SAS. Celle-ci sera détenue à

- 20% par la Communauté d'Agglomération de Bourges : Bourges Plus,
- 80% par EneR CENTRE-VAL DE LOIRE (à noter que les entreprises du territoire qui le souhaitent pourront intégrer la SAS par rachat des parts d'EneR CENTRE-VAL DE LOIRE, dans la limite de 29% du capital).

Les principales caractéristiques de la SAS sont les suivantes :

- Nom de la société : A DETERMINER
- Capital social de la société : 1 000 €
- Direction de la société : dirigée par un Président (EneR CENTRE-VAL DE LOIRE sera le premier président) et administrée par un comité de direction comportant un représentant de chaque actionnaire.
- Objet social principal : l'étude, le développement, le financement, l'installation, la production, l'exploitation, la vente d'électricité et la maintenance de tout système de production d'énergies renouvelables.

Il reviendra aux membres du comité de délibérer sur :

- la création de la société de projets portant le projet d'ombrières photovoltaïques des Varennes,
- la participation d'EneRCVL à hauteur de 80% du capital représentant un montant de 800 €,
- le fait de donner pouvoir au Président d'EneRCVL pour mener les actions et signer tous documents afférents à la création et à la prise de participation d'EneR CENTRE-VAL DE LOIRE dans la future SAS.

*S21 : arrêté tarifaire du 6 octobre 2021 qui fixe les conditions d'éligibilité à l'obligation d'achat

7. MOBILITE :

a. Avenant au contrat de quasi-régie

→ Avenant disponible sur notre site internet : www.te28.fr rubrique « agenda »

L'avenant au contrat de quasi-régie entre MODULO et Territoire d'Énergie Eure-et-Loir (TE28) a pour objet de permettre la réduction des cotisations mensuelles pour la maintenance des bornes en fonction de leur utilisation.

Autrement dit, cet avenant intègre la possibilité pour MODULO de déduire, pour chacune des bornes, la contribution mensuelle en fonction des redevances perçues auprès des usagers, des recettes perçues par la cession de certificats TIRUERT* diminuée des coûts de gestion de ces certificats ainsi que des frais d'achat et de transaction.

Formule de calcul :

$$F = P - 0,8 \times (R\text{redevances} - C\text{redevances} + R\text{TIRUERT} - C\text{TIRUERT})$$

Où :

F = montant facturé

P = contribution mensuelle versée par TE28 à MODULO par point de charge

Rredevances = montant des redevances perçues auprès des usagers en exécution du contrat

Credevances = somme des coûts de vente directe (achat d'énergie + frais de transaction)

RTIRUERT = montant des recettes perçues par la cession de certificats « TIRUERT »

CTIRUERT = somme des coûts engagés par le titulaire pour la perception des certificats « TIRUERT »

* TIRUERT : taxe incitative relative à l'utilisation d'énergie renouvelable dans le transport

Aussi, il reviendra aux membres du comité de délibérer sur cet avenant.

b. Rapport du mandataire

→ Document disponible sur notre site internet : www.te28.fr rubrique « agenda »

Synthèse du rapport annuel pour l'exercice 2023, du mandataire de Territoire d'Énergie Eure-et-Loir, Monsieur Xavier NICOLAS, représentant de la SPL MODULO

Conformément à l'article L 1524-5 du Code général des collectivités territoriales, issu de la loi n°83 - 597 du 7 juillet 1983 relative aux sociétés d'économie mixte locales, le mandataire de Territoire d'Énergie Eure-et-Loir (TE28) auprès de la SPL MODULO établi un rapport pour l'exercice écoulé. Ce document doit être présenté et validé, après débat, par le comité syndical.

Pour mémoire, Territoire d'Énergie Eure-et-Loir a signé un contrat de quasi-régie aussi appelé « *in house* » avec la SPL MODULO pour la gestion, l'exploitation, la supervision et la maintenance des bornes de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables sur son territoire prenant effet au 1^{er} avril 2022.

La SPL MODULO s'organise comme suit :

- Une Assemblée Spéciale des petits actionnaires
- Un Conseil d'Administration regroupant les principaux actionnaires
- Une Assemblée Générale regroupant l'ensemble des actionnaires

Depuis sa mise en place, chaque Conseil d'Administration est précédé d'une Assemblée Spéciale dont les ordres du jour sont identiques aux délibérations prises en Conseil d'Administration.

Aussi, lors de l'année 2022, il a notamment été décidé :

- ❖ Au cours du Conseil d'Administration (CA) du 16 Janvier 2023 :
 - D'agréer le cessionnaire (Métropole du Grand Nancy) comme nouvel actionnaire suite à la cession d'une action du SIEM et de valider son entrée à l'Assemblée Spéciale de la SPL MODULO.
 - De valider le choix du prestataire pour la gestion et la maintenance des IRVE : le groupement Hervé Thermique et Virta.
- ❖ Au cours du Conseil d'Administration (CA) du 31 Mars 2023 :
 - De valider le projet d'arrêt des comptes de l'exercice 2022 et l'affectation provisoire du résultat sur les comptes de réserves.

-
- ❖ Au cours du Conseil d'Administration (CA) du 17 mai 2023 :
 - De valider le nouveau contrat de quasi-régie et d'autoriser le Président à signer les nouveaux contrats de quasi-régie avec chaque actionnaire.
 - D'autoriser le Président à signer l'avenant de prolongation du contrat de quasi-régie actuel avec le SIEM pour une durée d'un mois.
- ❖ Au cours du Conseil d'Administration (CA) du 30 juin 2023 :
 - De valider l'avenant de rupture du contrat de quasi-régie avec TEA 68 au 30 juin 2023.
 - D'autoriser le Président à signer la nouvelle convention de prestation à intervenir entre le SIEIL et MODULO pour une durée de 3 ans.
 - De valider l'avenant au contrat AZOR ENERGY relatif à la TIRUERT.
 - De valider le projet sur les perspectives d'évolution de la SPL MODULO avec le cabinet SYMCHOWICZ WEISSBER pour un budget de 20 K€.
- ❖ Au cours de l'Assemblée Générale Ordinaire (AGO) du 30 juin 2023 :
 - D'approuver le rapport du commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos au 31/12/2022.
 - D'approuver les comptes annuels de l'exercice clos au 31/12/2022.
 - De valider l'affectation du résultat de l'exercice clos au 31/12/2022, soit l'affectation du bénéfice de 63 306 euros en totalité dans le compte : « Autres réserves ».
- ❖ Au cours du Conseil d'Administration (CA) du 29 septembre 2023 :
 - De valider le projet de la cession des actions de Territoire d'Energie Alsace 68 et sa sortie du capital de la société soit 95 actions à un prix nominal de 100 € au profit d'une ou plusieurs collectivités territoriales déjà actionnaires.

Concernant le bilan financier de la SPL MODULO, le résultat de l'exercice 2022 est de 63 306 euros, affecté en totalité comme suit : « autres réserves : 63 306 euros ».

Quant à l'exercice 2023, il fait apparaître un bénéfice prévisionnel de 104 194 euros (chiffre issu de la clôture prévisionnelle 2023 au 22 mars 2024).

L'apport en comptes courants d'un montant de 150 000 € apporté par le SIEIL en 2018 et reconduit pour une durée de 2 ans par décision du Conseil d'Administration en 2020, a été remboursé à hauteur de 50 000 € courant 2021. Le solde de 100 000 € a été remboursé en juin 2022. Le montant restant correspondant à celui des intérêts en comptes courants d'associés pour 3 429 € a été remboursé en novembre 2023.

Le capital de la SPL MODULO est donc réparti comme suit au 31 décembre 2023 :

ENTITES	NOMBRE ACTIONS	MONTANTS	Répartition %
SIEIL (37)	189	18 900 €	19.81 %
SIDELC (41)	189	18 900 €	19.81 %
SIEM (51)	188	18 800 €	19.71 %
Commune de Puisieux (45)	1	100 €	0.10 %
FDEA (08)	95	9 500 €	9.96 %
Commune de Dadonville (45)	1	100 €	0.10 %
Commune de Briarres sur Essonne (45)	1	100 €	0.10 %
SEGRhin (68)	95	9 500 €	9.96 %

SDEV (88)	95	9 500 €	9.96 %
FUCLEM (55)	95	9 500 €	9.96 %
Commune de Chalons en Champagne (51)	1	100 €	0.10 %
SDE 18	1	100 €	0.10 %
TE28	1	100 €	0.10 %
SDE 54	1	100 €	0.10 %
METROPOLE DU GRAND NANCY (MGN 54)	1	100 €	0.10 %
Capital	954	95 400 €	100 %

Le CA du 29 septembre 2023 a validé le projet de cession des actions de Territoire d’Energie Alsace 68 et sa sortie du capital de la société soit 95 actions à un prix nominal de 100 € au profit d’une ou plusieurs collectivités territoriales déjà actionnaires de la SPL. Pour rappel, le TEA 68, en accord avec la SPL MODULO a signé un avenant qui met un terme au contrat de quasi-régie en date du 30 juin 2023.

Conformément à la décision du Conseil d’Administration du 9 mai 2018, reconduite par délibération du Conseil d’Administration du 16 octobre 2020 il a été décidé de ne verser aucune rémunération aux administrateurs. Cette décision est maintenue pour toute l’année 2023.

Composition des instances de la SPL MODULO au 31/12/2023 :

- ❖ Représentants au Conseil d’Administration et à l’Assemblée Générale de la société :
 - Pour le Syndicat Intercommunal d’Energie d’Indre et Loire (SIEIL) : Monsieur Jean-Luc DUPONT et Monsieur Sébastien CLEMENT ;
 - Pour le Syndicat Intercommunal de Distribution d’Energie du Loir-et-Cher (SIDELC) : Monsieur Bernard PILLEFER et Monsieur Alain BRUNET ;
 - Pour le Syndicat Intercommunal d’Energies de la Marne (SIEM) : Monsieur Pascal DESAUTELS et Monsieur Bruno ROULOT ;
 - Pour le syndicat de la Fédération Départementale d’Energies des Ardennes (FDEA) : Monsieur Luc LALLOUETTE ;
 - Pour le syndicat d’électricité et de gaz du Rhin (SEGRhin) : Monsieur Serge JANUS ;
 - Pour le syndicat départemental d’électricité des Vosges (SDEV) : Monsieur Philippe ANTONOT ;
 - Pour la FUCLEM : Monsieur Pierre BURGAIN ;
 - Pour représenter l’Assemblée Spéciale de la SPL MODULO : Madame Emilie MOTHE.
- ❖ Représentants à l’Assemblée Spéciale et à l’Assemblée Générale de la société :
 - Pour la commune de PUISEAUX : Monsieur Jérôme SEURRE ;
 - Pour la commune de DADONVILLE : Monsieur Jean Paul LOUBIE ;
 - Pour la commune de BRIARRES-SUR-ESSONNE : Monsieur Christophe BONNIEZ ;
 - Pour la commune de CHALONS-EN-CHAMPAGNE : Madame Emilie MOTHE ;
 - Pour le Syndicat Départemental d’Energie du Cher : Monsieur Jean-Louis BILLAUT ;
 - Pour Territoire d’Energie de l’Eure-et-Loir : Monsieur Xavier NICOLAS ;
 - Pour le Syndicat Départemental d’Energie de la Meurthe et Moselle (SDE 54) : Monsieur Christian ARIES.

Monsieur Sébastien CLEMENT est Président-Directeur-général de la SPL MODULO.

Messieurs Alain BRUNET et Bruno ROULOT sont vice-Présidents de la SPL.

Madame Emilie MOTHE est Présidente de l’Assemblée Spéciale des petits actionnaires.

Monsieur Christophe BONNIEZ est Vice-Président de l’Assemblée Spéciale de la société.

Il reviendra aux membres du comité de débattre puis de délibérer sur le rapport du mandataire concernant la SPL MODULO.